

# RESIDENCE ARTISTIQUE LA LIEUTENANCE

## APPEL A CANDIDATURE 2025

La Lieutenance à Honfleur propose une résidence d'artistes en lien avec son patrimoine maritime. Il s'agit d'une résidence de création, qui s'inscrit dans le territoire et qui interagit avec les habitants. L'appel est ouvert aux **artistes professionnels** des arts visuels (plastiques, numériques, appliqués et photographies) et de l'univers du livre, de la lecture et des écritures (roman, bande dessinée, album, théâtre, poésie...). Deux artistes seront accueillis en résidences simultanées, bénéficiant d'un espace de travail et d'un hébergement.

### LIEU DE LA RÉSIDENCE

Honfleur est un port de pêche, situé à l'embouchure de la Seine en Basse-Normandie.

La structure d'accueil est située sur le port, face au Vieux Bassin, dans un monument historique, la Lieutenance. C'est un édifice emblématique de la ville qui constitue une mémoire de son passé historique et maritime. Le site accueille également un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine maritime. Il mène des actions de médiation en faveur de la valorisation du patrimoine et de la sensibilisation à l'environnement architectural et artistique des habitants et des touristes.

### LES OBJECTIFS DE LA RESIDENCE

- Soutenir la création contemporaine en proposant des conditions techniques et financières pour permettre à l'artiste de mener une recherche personnelle sur le territoire en lien avec le domaine maritime.
- Susciter des rencontres avec le public par le biais d'un projet artistique et d'actions de médiation.
- Permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire d'appréhender la création contemporaine
- Investir de nouveaux espaces de diffusion.

### LES CRITERES D'ELIGIBILITE

L'appel à candidature s'adresse aux artistes professionnels, hors du territoire de la Communauté de communes Pays Honfleur-Beuzeville, qui remplissent au moins un des critères suivants :

- avoir obtenu un diplôme national de niveau Bac+ 5 dans une école supérieure au sein d'une institution reconnue par le ministère de la culture
- ou
- avoir au moins bénéficié d'une exposition individuelle au sein d'une institution ou d'un centre artistique
- ou
- avoir au moins publié un ouvrage à compte d'éditeur ou avec une maison d'édition

Pour répondre à l'appel à candidature, l'artiste devra exercer à titre professionnel et disposer donc à ce titre d'un numéro de SIRET. Pour les auteurs, ce n'est pas une obligation. Toute pièce permettant de prouver que l'artiste candidat est en règle avec ses obligations fiscales et sociales (certificat d'immatriculation à l'urssaf artistes –auteurs ou avis de situation).

### CALENDRIER

Période possible de résidence :

Du 12 mai et 22 juin 2025

Durée du séjour :

Le temps d'accueil est de 6 semaines maximum du 12 mai au 22 juin 2025.

L'artiste, s'il le souhaite, peut quitter la résidence les week-ends à ses frais, en dehors des événements programmés.

### MODALITES D'ACCUEIL/ SOUTIEN FINANCIER EN RESIDENCE

Une bourse de création de 2700 euros pour 6 semaines est allouée à l'artiste en résidence.

De plus, une aide à la production est proposée. Après validation de l'engagement de frais de production par la Lieutenance, ces frais seront remboursés sur présentation de justificatifs.

### LA LIEUTENANCE PREND EN CHARGE :

- L'hébergement de l'artiste durant sa résidence à la Lieutenance.

L'artiste dispose d'une chambre avec une salle d'eau privée et d'un espace de vie commun (cuisine et salle à manger)

- La mise à disposition d'un atelier de création privé.

#### **L'ARTISTE S'ENGAGE A :**

- Être présent à la Lieutenance sur la période définie conjointement.
- Animer des actions de médiation ou de restitution (environ 10h) avec l'aide de la médiatrice culturelle en direction des habitants ou des établissements scolaires ou encore de structures municipales ou d'associations.

Dans le cadre d'actions supplémentaires, au-delà du forfait de médiation demandé, l'artiste a la possibilité d'animer des ateliers rémunérés (60 € /h devant le public).

- Restituer en fin de résidence le travail mené (exposition des œuvres réalisées, lecture d'écrits produits, présentations des recherches engagées)
- L'artiste s'engage à laisser une trace de sa résidence (ébauches, écrits, photographies du travail).

#### **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature doit être transmis numériquement. Il peut être transmis en plus sur support papier dont la taille ne doit pas excéder le format A3. Si le candidat souhaite récupérer son dossier papier de candidature, il doit impérativement joindre une enveloppe retour au format approprié et affranchie au tarif en vigueur.

Il doit être composé de :

- Un cv
- Une note d'intention d'une page maximum concernant le projet d'écriture ou artistique de résidence faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence organisée par la Lieutenance. La note d'intention présente sommairement le projet respectant la thématique maritime (cf. cahier des charges en pièce jointe) et certaines des pistes que l'artiste candidat(e) souhaite développer, ainsi que la forme de médiation envisagée et les publics concernés. Le projet sera co-construit ensuite avec les partenaires ; Le jury sera très attentif aux actions proposées envers le public.
- Pour les artistes en art visuel, un dossier artistique au format PDF comprenant au moins une dizaine de visuels d'œuvres réalisées avec des légendes complètes.
- Pour les auteurs, une bibliographie et le dernier ouvrage écrit en format PDF ou un extrait du travail en cours s'il s'agit de poursuivre un projet d'écriture,
- un dépôt de candidature avec les justificatifs demandés.
- Toute pièce permettant de prouver que l'artiste candidat est en règle avec ses obligations fiscales et sociales (certificat d'immatriculation à l'urssaf artistes –auteurs ou avis de situation)

#### **DATE LIMITE DE CANDIDATURE**

Le dossier doit être envoyé par mail, au plus tard **le 5 février 2025**, à l'adresse suivante :

[la lieutenance@ville-honfleur.fr](mailto:la lieutenance@ville-honfleur.fr)

#### **SELECTION DES CANDIDATURES**

Une première sélection sera faite sur dossier. Un jury composé de responsables culturels de Honfleur, de professionnels et de partenaires financiers se réunira courant avril et une audition sera proposé aux candidats issus de la première sélection.

CONTACT :

Johanne Gallet

Directrice de la Lieutenance

Quai de la planchette

14600 Honfleur

02 61 67 11 60 // [jgallet@ville-honfleur.fr](mailto:jgallet@ville-honfleur.fr)